

Le six Février deux mille vingt-trois, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ESCANDOLIERES se sont réunis à la salle du Conseil Municipal, sur convocation du trente et un Janvier deux mille vingt-trois et sous la Présidence de Monsieur Christian PALAYRET, Maire.

Étaient présents : Palayret Christian, Bouyssou Yves, Schmidt Christelle, Crapet Yohan, Flottes Hervé, Gaubert Sylvie, Cantaloube Fabienne, Depuille Sébastien.

Absents excusés : Laporte Lionel, Lacaze Christine.

Monsieur Crapet Yohan a été désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

DCM20230206/01

Élection d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission du second adjoint au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20200528/01 du 28 Mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire fixant leur nombre à trois ;

Vu l'arrêté municipal n° 20200910/02 du 10 Septembre 2020 portant délégation de fonction du Maire à Mme Christiane LOPEZ, 2^{ème} adjoint, déléguée pour exercer les fonctions relatives à la communication, relation publique et vie associative, culture, tourisme et protection du patrimoine ;

Vu la lettre de démission de Mme LOPEZ des fonctions de 2^{ème} adjoint au Maire ; de la responsabilité de la commission « communication, relations publiques vis associative, culture, tourisme, protection du patrimoine » ; de la commission « Écoles » ; en date du 4 Janvier 2023, adressée à Mr le Sous-Préfet et acceptée par le représentant de l'État le 23 Janvier 2023 ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder au remplacement de Mme Christiane LOPEZ par l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

DEMANDE aux membres du Conseil Municipal présent de bien vouloir délibérer :

- 1) Sur le maintien du nombre d'adjoints conformément à la délibération du 28 Mai 2020 ;
- 2) Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint, à savoir :
 - Il prendra rang après tous les autres ;
 - Toutefois, le conseil municipal peut décider qu'il occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue dont le poste est devenu vacant (art.L2122-10 du CGCT)
- 3) Pour désigner un nouvel adjoint au maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 8 voix POUR et 0 voix CONTRE,

-De fixer le nombre d'adjoints au Maire à deux ;

-Que Mme Christelle SCHMIDT, 3^{ème} adjointe élue le 28 Mai 2020 avancera d'un rang et qu'elle prendra rang en qualité de deuxième adjointe.

DCM20230206/02

Indemnités de Fonction du Maire et des Adjointes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

Vu la délibération n°20200528/01 du 28 Mai 2020 relative aux indemnités de fonction du Maire et des Adjointes ;

Considérant la délibération n° 20230206/01 relative à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission du second adjoint au Maire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;

Considérant que le premier adjoint prendra la responsabilité de la commission « des écoles » et le second adjoint prendra la responsabilité de la commission « communication, relations publiques vie associative,

culture, tourisme, protection du patrimoine » en remplacement de l'adjoint démissionnaire.

Vu l'arrêté n° 20230210/01 pris concomitamment au Conseil Municipal, portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire qui annule et remplace l'arrêté n°20200910/02 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité et à compter du 23 Janvier 2023 :

Les indemnités de fonction seront versées tous les trimestres, à :

- Monsieur PALAYRET Christian à 22 %, Maire, à compter du 23 Janvier 2023
- Monsieur BOUYSSOU Yves à 8 %, 1^{er} Adjoint, à compter du 23 Janvier 2023
- Madame SCHMIDT Christelle à 8 % 2^{ème} Adjoint, à compter du 23 Janvier 2023.

DCM20230206/03

Election Délégués au sein du SIEDA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite à la démission de Madame Christiane LOPEZ en date du 23 Janvier 2023, élue déléguée suppléante le 3 Juin 2020 au sein du S.I.E.D.A., il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué auprès du SIEDA, Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron.

Après un vote du Conseil Municipal sont élus délégués communaux auprès du SIEDA, à compter du 23 Janvier 2023 :

Titulaire : Mr Yves BOUYSSOU né le 13/09/1963, Retraité
La Roque 12300 FIRMI
yves.bouyssou2@orange.fr

Suppléant : Mr Yohan CRAPET né le 26/11/1978, Imprimeur
2133 Route de la Méridienne
12390 ESCANDOLIÈRES
acriyo@yahoo.fr

DCM20230206/04

Election des membres de la CAO (Commission d'Appel d'Offres)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite à la démission de Madame Christiane LOPEZ en date du 23 Janvier 2023, élue membre titulaire le 3 Juin 2020 à la Commission d'Appel d'Offres, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre, constituée pour toute la durée du mandat municipal et composée de trois titulaires et de trois suppléants.

Après vote du Conseil Municipal est élu membre, Monsieur Sébastien DEPUILLE, les autres membres restent inchangés, suivant le tableau :

- * Titulaires :
- Monsieur Yves BOUYSSOU
 - Monsieur Sébastien DEPUILLE
 - Madame Fabienne CANTALOUBE

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été désignés titulaires de la CAO.

- * Suppléants :
- Madame Christelle SCHMIDT
 - Monsieur Lionel LAPORTE
 - Madame Christine LACAZE

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été désignés suppléants de la CAO.

DCM20230206/05

Nomination Délégué SMICA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite à la démission de Madame Christiane LOPEZ en date du 23 Janvier 2023, élue déléguée le 3 Juin 2020 au Syndicat Mixte d'Informatisation de l'Aveyron (SMICA), il y a lieu de nommer un nouveau délégué dont notre commune est adhérente.

Le Conseil Municipal nomme, à compter du 23 Janvier 2023, Monsieur Yves BOUYSSOU, déléguée du SMICA.

DCCM 20230206/06

Constitution des Commissions

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite à la démission de Madame Christiane LOPEZ en date du 23 Janvier 2023, désignée Présidente le 3 Juin 2020 de la commission « Écoles » et de la commission « Communication, relations publiques vie associative, culture, tourisme, protection du patrimoine », il y a lieu de désigner un nouveau président à chaque commission.

Le Conseil Municipal, désigne Président, à compter du 23 janvier 2023, comme suit, les autres membres restent inchangés :

Commission école : Président : Yves BOUYSSOU

Membres : Yohan CRAPET – Hervé FLOTTES – Christine LACAZE

Communication - Relation publique Vie associative – Culture – Tourisme – Protection du patrimoine : Présidente : Christelle SCHMIDT

Membres : Yves BOUYSSOU – Yohan CRAPET – Sylvie CALMELS – Fabienne CANTALOUBE – Sébastien DEPUILLE